

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 Octobre 2019.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. RANNOU Yannick et RICARDEAU James.

**EXCUSÉS** : M. CAILLON Philippe (pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc), M. PLANTARD Thierry (pouvoir à Mme AUBRY Sylvie), M. PONTAC Serge (pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie) et Mme SCHLADT Rita (pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence)..

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Brigitte DENIEL et Séverine ORDRONNEAU.

**OBJET** : *Redevance pour la mise à disposition d'emplacements de voirie- 2020.*

N° 2019 / 10 / 09

*Vu la loi du 10 Juillet 2000 relative à la sécurité des transports de fonds,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 15 Octobre 2019.*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Considérant les occupations de certaines banques blinoises, à titre privatif, d'emplacements de voirie (places de stationnement, portions de voirie, trottoirs...),*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de redevance par emplacement de voirie mis à disposition des établissements bancaires pour sécuriser les opérations de transports de fonds, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :*

NOM DU TARIF	Tarifs 2020
Redevance pour mise à disposition d'emplacement de voirie	419,00 €

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Octobre 2019,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20191024-CM-2019-10-09-  
DE  
Date de télétransmission : 29/10/2019  
Date de réception préfecture : 29/10/2019